



CHSM - 1er juillet 2010 Compte-rendu

Examen du rapport de l'inspection Hygiène et Sécurité 2009

Une présentation du rapport a été faite par Mme Seck (Inspectrice d'Hygiène et de Sécurité ministérielle - IHS). Elle a rappelé que ce CHSM se tenait alors que nous pourrions célébrer le vingtième anniversaire des actions de santé au travail aux ministères (acquis de 1989).

CE RAPPORT CONSTATE :

- une nouvelle fois les difficultés de prises en compte par les directions des constatations des IHS sur tout le territoire. Seule une recommandation sur deux est suivie d'effets.
- une forte montée en puissance des risques psychosociaux (RPS) et des troubles musculo-squelettiques (TMS) en lien avec les réorganisations et restructurations des services.
- Une réalisation différenciée dans la conduite des opérations de nettoyage en fonction des prestataires.
- Une prise en compte modeste des actions concernant les politiques directionnelles s'agissant

du développement durable.

- Une stabilisation des actions de formation

CE RAPPORT RÉAFFIRME :

- L'obligation législative d'accès handicapés au 31/12/2015
- la richesse des actions « *pluri-disciplinaires* » (ACMO, IHS, MP...)
- la nécessité de promouvoir les actions « *développement durable* »
- l'importance du dialogue social
- le rôle et la place du DUERP dans la prévention et la mise en œuvre d'une véritable politique de santé et sécurité au travail.

INTERVENTION DE LA CGT :

Nous avons rappelé que ce sont les mouvements sociaux exceptionnels de 1989 qui ont permis ces avancées sociales. Vingt après nous ne pouvons qu'acter de la frustration des organisations syndicales qui ne veulent pas s'enfermer dans la routine institutionnelle.

Inspecteur Hygiène et Sécurité

Nous nous interrogeons sur les pouvoirs des IHS (pas de possibilité d'injonction comme pour les salariés du privé). Nous devons

ORDRE DU JOUR DU CHSM :

- Examen du rapport de l'inspection Hygiène et Sécurité 2009
- Examen du rapport de la médecine de prévention 2009
- Proposition de structuration du plan ministériel sur la sécurité et la santé au travail
- Questions diverses
 1. situations des crédits
 2. projet sorbonnes SLC
 3. Nouveau marché du nettoyage
 4. étude sur la discrimination liée à la santé dans le contexte du retour au travail.

CONTACTS

Fédération : finances@cgt.fr
Tél : 01.48.18.82.21
Patricia TEJAS
tejas.patricia@free.fr
Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

passer à la vitesse supérieure. Aujourd'hui, le rôle de l'IHS est accepté quand le problème à régler est simple. Dans le cas contraire, son rôle est relativisé voire nié. Pour la CGT, le Secrétaire général de Bercy doit rappeler aux directions le rôle essentiel que joue l'IHS.

Ascenceurs. Les procédures de contrôle et d'entretien sont bloquées par la mise en place de Chorus. Les sociétés ne sont plus payées donc elle n'entretiennent plus ! Si un accident se produit, à qui revient la responsabilité ?

Ménage. Les méthodes de passation de marchés entraînent une plus grande insécurité sociale d'où une incidence sur la qualité du ménage.

Plans de prévention. Certains d'entre eux ne sont pas mis à jour. La responsabilité sociale en revient à notre Ministère.

Risques psycho-sociaux. Les IHS découvrent le lien avec la diminution des surfaces par agent du fait des nouvelles normes imposées par France Domaine, des centres d'appel, des « *open space* »... Les réformes sont mises en œuvre et on essaie de nous faire accepter un plan de santé au travail alors que dans les CHS-DI, les syndicats sont de plus en plus impuissants face à l'augmentation des problèmes.

Amiante. La CGT est insatisfaite des propositions contre productives qui sont faites. On nous dit que la signalétique va inquiéter les agents alors que quand il s'agit de « *tabac* » et de « *haute tension* » c'est accepté sans aucun mouvement de panique. Nous maintenons notre volonté

persistante d'apposer cette signalétique. Son absence lors des travaux est une violation de la loi. Sur certains sites, la contamination potentielle est massive !

Pour la CGT, il s'agit bien d'une minoration des risques par l'administration.

Les Ministères doivent prendre toutes leurs responsabilités pour la signalétique, les documents techniques amiante (DTA). Ces derniers doivent être régulièrement mis à jour et les chefs de service doivent s'impliquer encore plus.

Produits CMR (Cancérigènes et/ou Mutagènes et/ou Reprotoxiques). La CGT souhaite une veille importante, comme pour les nanotechnologies dont on ne connaît pas encore les effets. Les scientifiques ont déjà fait des premiers constats.

Développement durable. Nous rappelons l'engagement pris en 2009 par M. Verdier (DPAEP) de tenir un groupe de travail du CTPM sur ces enjeux dans nos Ministères. La CGT avait alors déjà proposé 5 pistes de travail : Agence centrale d'achat, eau et énergie, traitement des déchets, politique immobilière et Politique des transports.

RéATE. Il y a nécessité d'éclaircir pour les agents victimes de la RéATE les compétences du CHSM, du CHS-DI Finances, du CHS des DIRECCTES, du CHS des DDI.

LES RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE SÉANCE M. ROUQUETTE :

La communication est un vecteur important. Il faut porter ce rapport au plus près des responsables. S'agissant des

moyens, le sujet est difficile (question de choix, d'arbitrage). Dans ce Ministère, on est plutôt bien servi...

Ascenceurs. Le problème lié à la mise en place de Chorus est en cours de régularisation.

Pouvoir de l'IHS. Le pouvoir d'injonction ne relève pas de notre responsabilité. Il s'agit d'un sujet interministériel. Son rôle de conseil est réaffirmé.

Amiante. Réglementation, il vous revient que cela passe dans les faits. S'il y a des réticences, on prendra les initiatives nécessaires (signalétique amiante, suivi DTA suite à programme de désamiantage). Les règles prises en CHSM doivent être appliquées. Un groupe de travail « *experts amiante* » sera convoqué à la rentrée.

Risques CMR. Concernant les « *nanotechnologies* », c'est une orientation pertinente.

Handicap. Le module « *accessibilité personnes handicapées* » sera disponible courant 2011. Une réflexion sur la production de fiches techniques est en cours. Il y aura un coordonnateur national pour fin 2010 ainsi qu'un travail spécifique sur l'accessibilité aux locaux de formation, en particulier concernant la formation continue.

Développement durable. La mise en place d'un groupe de travail sur le sujet du « *développement durable* » est réaffirmée.

RéATE. Au sujet des compétences inter-directionnelles des CHS, les discussions sont en cours.

Examen du rapport de la médecine de prévention 2009

Une présentation du rapport a été faite par M. Vignalou (médecin coordinateur ministériel).

Il a replacé la mission des médecins de prévention dans le contexte de la signature en novembre 2009 de l'accord « *santé au travail* » signé dans les champs des trois fonctions publiques.

Dans nos ministères, 1/3 des agents ont bénéficié d'une visite médicale en 2009. Les taux varient d'une direction à l'autre et sont inversement proportionnels aux effectifs (CCRF près de 70%). Les médecins ont de réelles difficultés à suivre les agents en retour de longue maladie ou de congés de longue durée.

Le rapport est en totale convergence avec les constatations des IHS. La montée en puissance des pathologies dues aux risques psycho-sociaux et troubles musculo-squelettiques (TMS). Ainsi, par exemple, les surveillances médicales spéciales ont révélé :

- 208 situations de harcèlement moral,
- 97 états d'épuisements professionnels,
- 100 syndromes psycho-traumatiques,
- 25 suicides.

M. Vignalou a réaffirmé la nécessité d'apporter des réponses collectives alors que les médecins de prévention ont de moins en moins de temps pour les visites de services.

Au 01/07/2010, 16 postes restent à pourvoir.

INTERVENTION DE LA CGT :

Encore une fois, la CGT ne peut malheureusement que constater les problématiques transversales entre les Inspecteurs hygiène et sécurité et les Médecins de prévention.

La montée en puissance des Troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psycho-sociaux est illustrée par la prise de charge croissante des agents en souffrance, par les médecins de prévention. Les agents vont aussi rencontrer les assistant-e-s de services sociaux et les organisations syndicales. Un fait relativement nouveau, de nombreux cadres viennent nous voir sur ces problématiques.

Le rapport montre encore cette année une singularité concernant les jeunes agents qui intègrent nos administrations, surtout dans les grandes agglomérations due à l'éloignement et au manque de logements.

Réels problèmes pour les personnels en situation de handicap, les difficultés creusent les discriminations, stigmatisant les personnels les plus faibles.

Comme pour 2008, des difficultés sont rencontrées pour activer la reconnaissance d'accidents de service ou de maladies professionnelles.

Nous interpellons le président sur les nouvelles dispositions de contrôle des arrêts maladies dans nos ministères. La procédure est scandaleuse et stigmatise une fois

de plus les agents des fonctions publiques. L'empressement est bien loin d'être le même pour proposer aux agents du secteur public les dispositifs, plus favorables, prévus pour les salariés du privé concernant l'amiante.

Les difficultés rencontrées pour obtenir les fiches d'expositions à l'amiante sont toujours bien réelles.

Les négligences sont également nombreuses dans les dispositifs de mise en œuvre de la REATE. 50 déménagements ont eu lieu dans les 6 derniers mois mais les personnels n'ont pas bénéficié de dispositions d'accompagnement et la hiérarchie locale s'est trouvée « *lâchée* » par la direction centrale.

Pour la CGT, le CHSM, sous la tutelle des personnels, doit se positionner et doit se mettre en position d'alerter, d'analyser le travail réel (missions/moyens) puis revisiter toute la politique ministérielle qui impacte la vie et la santé au travail des personnels.

Les Ministres et les directeurs de cabinet ont entendu les organisations syndicales dans les dernières rencontres institutionnelles leur indiquant que l'« *on atteint une taille critique de fonctionnement qui impacte la santé des personnels* ». Il est urgent de dépasser le constat. Il faut dire aux Ministres et aux directions de Bercy : « *vous êtes sur la ligne jaune et si vous continuez il y aura un désastre social* ».

LES RÉPONSES DU PRÉSIDENT DE SÉANCE M. ROUQUETTE :

Il « *botte en touche* » sur la nécessaire analyse politique des situations de travail, en arguant que le CHSM dépasserait là sa compétence ! Pour lui, les administrations ne sont pas en situation de déni mais bien volontaires sur des axes « *politiques* » en activant l'action sociale ou les dispositifs d'hygiène et de sécurité.

Il reconnaît les insuffisances de nos bases documentaires (re-

connaissance des maladies professionnelles, accidents du travail...) et propose un travail en commun de réactualisation.

Il reconnaît également des dysfonctionnements entre DDI et préfets : « *la mise en place des Directions départementales est organisée sous la responsabilité des Préfets qui prennent les décisions. Nous n'avons pas le pilotage. Quand nous sommes au courant de problèmes, on essaie d'intervenir au niveau local, limites à notre capacité d'action* ».

S'agissant des procédures de contrôles, une convention DPAEP/CNAM a été passée.

Les arrêts supérieurs à 45 jours pourront être contrôlés :

■ par l'administration sur un site (Lyon) expérimental (obligation de présence)

■ par le médecin Sécurité social
Tous les services déconcentrés seront concernés à compter du 01/07/2010. « *Il faut objectiver : cela permettra de relativiser et de contester les affirmations comme quoi le public est privilégié* ».

Proposition de structuration du plan ministériel sur la sécurité et la santé au travail

Le plan « *Santé au travail* » n°2 (interprofessionnel) ainsi que l'accord « *Santé au travail* » dans les 3 versants de la Fonction publique imposent aux différents ministères la présentation d'un plan sur la sécurité et la santé au travail (SST) 2010/2014.

Le plan a pour vocation de définir des axes de travail prioritaires et de proposer des pistes et des moyens d'action.

La présentation du plan organise la réflexion autour de 3 axes prioritaires :

- Risques psycho-sociaux (RPS)
- Risques Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR)
- Troubles musculo-squelet-

tiques (TMS)

Les seules actions proposées sont pour l'instant :

- La connaissance des risques par le biais du DUERP
- La mise en place d'indicateurs
- La mutualisation des bonnes pratiques
- Le dialogue social
- La formation

Un petit air de déjà vu ?! Relisez la note d'orientation 2010, aucune réelles ambitions nouvelles dans ce plan 2010/2014.

La CGT considère que ce document se situe encore une fois dans une démarche de gestion du risque et non d'éradication de celui-ci. Pas besoin de nouveaux indicateurs, « *tous les clignotants*

sont au rouge ! ».

Les organisations syndicales ont unanimement rejeté le document.

Elles ont proposé la mise en place de groupes de travail réduits sur tous les items, en lien avec la nécessaire analyse du travail.

Le document devra, dans les 6 mois, proposer un plan d'action quinquennal extrêmement concret et donc permettre aux organisations syndicales et aux agents d'en assurer le contrôle dans la mise en œuvre directionnelle et ministérielle.

Cette proposition a été validée par l'ensemble du CHSM.

Questions diverses

SITUATIONS DES CRÉDITS - PROJET SORBONNES SLC

1. Cette année encore, l'essentiel des dépenses est dédié aux études ergonomiques à la DGFIP. La CGT a réaffirmé qu'il est indispensable que les études ergonomiques proposées dans nos administrations et nos établissements soient affranchies de toutes contraintes liées aux réformes en cours. Tel n'est pas le cas aujourd'hui.

Dans ces conditions néfastes et sans méconnaître l'intérêt que portent les agents à de telles études, nous considérons que le financement doit être essentiellement assuré par la DGFIP qui est à l'initiative des restructurations imposées. La délégation n'a pas participé au vote des co-financements (tous à hauteur d'au moins 50 %).

Les crédits dédiés aux études votées en CHSM sont subordonnés aux décisions locales (CHS-DI).

2. Les organisations syndicales, après une suspension de séance, ont décidé de s'abstenir sur le co-financement des procédures de contrôle des sorbonnes du Service des Laboratoires Commun.

Cette abstention permet de mettre, là aussi, sous contrôle ce

nouveau service quant à sa future politique en matière d'hygiène et de sécurité tout en permettant la réalisation de premières mesures urgentes (l'abstention ne bloque pas le co-financement). Le Président a pris acte de nos exigences unitaires.

NOUVEAU MARCHÉ DU NETTOYAGE

Aux dires du représentant du service des achats de l'État (SAE) qui a été créé en 2009, tout va très bien... Et grâce à un nouveau protocole État/prestataires, tout ira encore mieux. Alors que là aussi les témoignages des IHS, des CHS, des syndicats et des agents dénoncent une dégradation des prestations (« *moins disant* »), les fédérations ont sommé les directions de Bercy de revoir leur copie.

Déjà en 2008, la CGT avait demandé que les services déconcentrés de gestion immobilière et d'équipement soient à nouveau chargés de ces questions, en embauchant directement des agents de nettoyage ou encore en passant des marchés locaux avec des entreprises connaissant les villes et départements où elles doivent intervenir.

Nous avons obtenu un vœu unitaire de l'ensemble des organisations syndicales en ce sens.

Nous constatons encore une fois que l'action institutionnelle ne suffit pas. Nous allons donc, en convergence avec les agents de Bercy et les salariés de ces entreprises, véritables « *marchands d'esclaves* », proposer des actions syndicales sur le lieu de travail.

Nous invitons tous nos camarades militants à se rapprocher des Unions locales et Unions départementales afin de créer les conditions de luttes convergentes.

ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION LIÉE À LA SANTÉ DANS LE CONTEXTE DU RETOUR AU TRAVAIL

Proposition nous a été faite d'engager des travaux de réflexion dans le cadre du CHSM sur la faisabilité d'une étude sur la discrimination liée à la santé dans le contexte du retour au travail (congé de longue durée ou de longue maladie). La médecine de prévention ayant détecté une réelle difficulté à suivre médicalement cette population déjà fragilisée. La CGT a déclaré être plutôt favorable à cette initiative.

Nous avons réaffirmé notre exigence d'expertise syndicale en matière d'appels d'offre et de recherches d'intervenants extérieurs aux ministères.

Informations diverses

La délégation CGT Finances

- Patricia TEJAS (finances)
- Michel BASDEVANT (DREAL)
- Denis TERRIBLE (Douanes)
- Francis JUDAS (Insee)
- Stéphane ROUZIER (Dgccrf)
- Annick TALARD (Dgfip)

Agenda (sous réserve)

- GT « experts amiante » en septembre
- GT « Santé au travail » 10/09/2010
- CHSM 07/10/2010
- GT « Santé et Sécurité au travail » en octobre 2010
- CHSM 09/12/2010

Déclaration liminaire de la CGT

Ces dernières semaines, les salariés du public et du privé, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités se sont mobilisés de plus en plus massivement pour la défense des retraites, notamment le 24 juin dernier.

Dans nos ministères, les agents par leur forte implication dans les mouvements de grève et de manifestations ont réaffirmé leur opposition au projet du gouvernement de réforme des retraites. Cette réforme injuste et inacceptable, notamment par le report brutal des âges légaux à 62 et 67 ans, pénalise particulièrement les salariés ayant commencé à travailler jeunes et ceux ayant eu des carrières chaotiques et incomplètes.

Cette réforme n'apporte pas de réponse sur la pénibilité.

En accentuant les conséquences des réformes antérieures, le gouvernement n'apporte par ailleurs aucune réponse nouvelle aux défis du chômage, des bas salaires, de la précarité, de la réduction des inégalités et aggrave notamment les inégalités entre les hommes et les femmes. Elle s'oppose d'une manière extrêmement brutale à l'ambition portée par notre organisation à savoir le « *bien travailler* » pour permettre le « *bien vieillir* ».

Ainsi, le gouvernement Sarkozy, sous l'aiguillon du Medef,

attaque le monde du travail en proposant d'inverser le sens de l'Histoire alors que depuis plus d'un siècle le progrès était synonyme de réduction du temps passé au travail. Il remet en cause, les uns après les autres les acquis du Conseil national de la résistance et ceux de Mai 1968.

Aux Finances, la CGT appelle tous les agents de Bercy à rester mobilisés, avec leurs organisations syndicales, pour s'opposer à ces reculs programmés. Reculs qui trouveraient, du fait du plan de rigueur budgétaire illustré par la lettre de cadrage budgétaire pour 200/2013 envoyée par François Fillon aux membres du gouvernement, des prolongements sans précédent dans tous les domaines : salaires, suppressions d'emplois, droits et garanties statutaires, remise en cause des missions et des services publics...

Mais, c'est aussi le dialogue social qui est mis à mal. Les fortes mobilisations unitaires dans nos champs professionnels ont permis l'ouverture d'un cycle de concertations à Bercy. Notre fédération a pu ainsi porter les revendications des personnels de nos administrations. Mais là aussi le constat est sans appel : Bercy est et restera « *le bras armé* » des politiques régressives. Comme ont déjà écrit nos camarades siégeant au CNAS c'est

« *l'insécurité sociale* » qui s'installe à Bercy. Les récentes rencontres des organisations syndicales de la Douane, de la DGFIP, de l'Insee confirment l'autisme des Ministres qui restent campés sur des logiques budgétaires subordonnées aux lois marchandes du Capital.

Dans ce contexte, la fédération des Finances CGT attend de ce CHSM des propositions concrètes. Les rapports IHS et Médecine de prévention confortent nos analyses : les agents des finances ont « *mal au travail* », les effets toxiques de la RGPP sont aujourd'hui avérés. Les différentes fusions et restructurations, les nouvelles règles de « *management* » et d'évaluations sont extrêmement pathogènes. Nous sommes présents aujourd'hui sous le contrôle des personnels. Ce sont eux qui seront juges des réponses apportées par les ministères et par les directions.

Déjà, les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et UNSA vont poursuivre leur action tout au long du processus législatif de la réforme des retraites. Elles ont décidé d'une nouvelle journée nationale de grève et de manifestations le 7 septembre 2010. Notre fédération s'inscrit totalement dans cette initiative.